

Lieu : Port du Bouveret
Dates : 24 et 25 août 2002
Parcours : Triangle de 1 km au large du Bouveret
Règlements : ISAF, FSV et instructions de course
Inscriptions : 40.--par bateau,
La finance d'inscription sera payée lors du retrait des instructions de course.
Inscription sur place avant la 1^{er} manche
ou au moyen du talon ci-contre à l'adresse suivant :

Cercle de Voile du Vieux Chablais
Case postale
1897 Le Bouveret
cvvc@romandie.com
fax : 024 481 57 38

Instructions de course : A retirer dès 10H30 au Club Hous

Horaire :	samedi	12 :00	1 ^{er} manche
		17 :00	neutralisation
		19 :00	apéritif et repas
		21 :00	2 ^{ème} manche
dimanche	00 :00	neutralisations	
	08 :00	3 ^{ème} manche	
	12 :00	fin des régates	
	15 :00	distribution des prix	

Classement : A la distance et aux points

Restauration : Possibilité au Club House

Paella samedi soir CHF 20.--/ personne
Inscriptions jusqu'au 20 août

Renseignements : Vacheron Christophe
Les Maisons Neuves
1853 Yvorne
tél : 024 466 76 35
E-mail : christophe.vacheron@bcv.ch

Formulaire d'inscription

Nom :..... Prénom :.....
Adresse :..... NPA localité :.....
Club :..... Année de naissance du barreur :.....
Nom du bateau :..... Equipier 1 :.....
Equipier 2 :..... Equipier 3 :.....
Nbre de pers. repas du soir :..... Prix du repas CHF 20.--/personne

Participation :

- La course est ouverte aux Corsaires.
- Le propriétaire, son représentant ainsi que tout son équipage doivent être titulaire de la carte FSV-SWS ou d'une attestation d'affiliation à une autorité nationale
- Le nombre d'équipiers n'est pas limité. Il peut changer d'une manche à l'autre, mais doit être fixé avant le départ de la première manche.
- Les bateaux porteurs de publicité doivent présenter leur licence lors de l'inscription.
- L'attention des concurrents est attirée sur la loi fondamentale 4 des RCV, qui établit « qu'un voilier est seul responsable de la décision de prendre le départ ou non, ou de rester en cours »
- En s'inscrivant et en participant à une régata, chaque concurrent accepte d'être soumis aux règles et pénalités, il renonce à recourir à toute cour ou autre tribunal non prévu par les RCV.

Sécurité

Le matériel de sécurité devra correspondre à la législation en vigueur et pourra être contrôlé par le comité de cours.

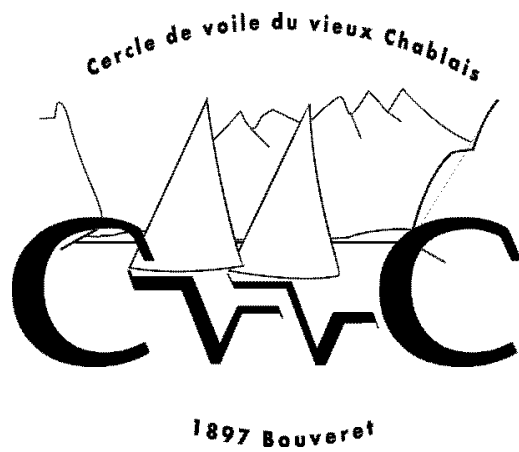
Chaque bateau devra posséder le matériel de sécurité suivant :

- 1 gilet de sauvetage par équipier
- 1 bouée fer à cheval

Par votre signature, vous reconnaissez avoir pris connaissance des remarques ci-dessus.

Lieu et date :.....

Signature :.....



CERCLE DE VOILE DU VIEUX CHABLAIS

24 heures des Corsaires

24 et 25 août 2002

Le Bouveret

Cercle de Voile du Vieux Chablais

Case postale

1897 Le Bouveret

cvvc@romandie.com

fax : 024 481 57 38